



Chers collègues du Court et Moyen-Courrier,

Comme promis, nous vous tenons informés des avancées de nos négociations concernant l'augmentation des indemnités sur le réseau France :

Vous le savez sûrement, ce dossier est complexe car les indemnités repas sont officiellement plafonnées à un montant de 18,8 Euros par l'URSSAF. De fait, ces dernières n'ont que très peu évolué, et ce depuis longtemps malgré les demandes antérieures d'autres syndicats.

Heureusement, nous avons pu compter sur vous !

Vous avez été nombreux à répondre à notre appel afin de recueillir des informations et remontées lors de vos missions...Ainsi nous en profitons pour vous dire un grand **MERCI** C'est donc fort de votre participation massive que notre équipe a pu présenter à messieurs Touati et Varnet, un dossier que nous avons voulu complet et surtout factuel.

Notre travail s'est donc articulé sur deux analyses:

- l'une tout simplement issue de vos notes de frais dans les restaurants avoisinants nos hébergements en escale.

Ici, le **montant moyen constaté est de 30,97 Euros** par PNC et par repas.

- L'autre en examinant les menus proposés par chaque hôtel de notre réseau, en y appliquant les réductions offertes aux équipages sur nos notices escales pour un repas comprenant 1 entrée / 1 Plat / 1 dessert.
Là, le **montant moyen constaté est de 27,84 Euros**, par PNC et par repas.

Marie-Béatrice MEDINA, votre Représentante de Proximité UNPNC à ORLY, s'est énormément impliquée dans ce dossier qui nous tient, à nous PNC, particulièrement à cœur !

Ce mercredi 27 novembre, elle a pu rencontrer Franck Touati qui s'était personnellement engagé à étudier sérieusement notre demande avant son départ en retraite, ainsi que son successeur Jean Varnet. Tous deux ont été très attentifs aux arguments détaillés dans notre dossier et notamment aux chiffres que nous les avons présenté sachant que l'IR actuellement sur la France est de 22,56 Euros Menus Frais inclus...

Au terme de notre entrevue, une copie de notre dossier leur a été confiée afin de leur permettre d'étudier plus en détail cet énorme travail réalisé pour vous, par notre équipe. Cela afin de corriger significativement une injustice flagrante en comparaison avec le montant des indemnités que nous touchons, lorsque nous séjournons dans les pays européens voisins.

Nous espérons bien sûr une évolution rapide, au même titre que notre précédente demande concernant la possibilité de pouvoir de nouveau utiliser le PIF du personnel piste au niveau 0 à ORLY, qui, comme l'avait promis Mr TOUATI, devrait être effective courant décembre.

FIDÈLE A SES PROMESSES, L'UNPNC RESTE MOBILISÉ SUR LE TERRAIN POUR FAIRE ÉVOLUER VOS DEMANDES !

Application
UNPNC



01 49 89 70 92



unpnc-cfdt.fr

L'équipage

